

A Orange ce 22 Jun 1664

Monsieur

J'ay communiqué a l'agent du fermier de S. A. le dernier article de la lettre de M. de Lionne concernant la Monnoye afin qu'il pense a bon escient de la faire travailler de quoy ayant donne advis au Sr^{al} Directeur de led^e ferme, et celluy cy s'estant rendu en cest ville y a quelques jours apres en avoir confere avec l'essayeur et quelque autre personne entendue au fect des Monnoyes Il a fait comprendre qu'ils ne prendroient jamais aucun travail si l'arrest du Conseil portant interdiction d'aller n'est levé d'autant qu'il leur pourroit mesarriver ne s'en pouvant fier (disant Ils) a aucune br^e des Ministres comme sergants b^{ie} de quelle sorte on les baille, & Monsieur Monsieur qu'il est inutile de s'en plus tourmenter sans cela, led^e Essayeur ayant aussi dit depuis deux ou trois jours qu'en parlant de celle au Sr de Bedaride enseigne qu'il avoit assure qu'a monsq^r qu'il y aye un arrest du Conseil il proposera a toute fabrique qu'on voudroit faire et la faire cesser par la force

M. l'Intendant de Beson passa en cest ville le 17^e de ce mois s'en allant en Cour, et ayant eu l'honneur de le voir Je luy parlay du mauvais traitement qu'on fait au Sr de Taradet, et de la defoliation que les Sr de Bedaride a fait faire des vignettes de marvigne et de la defoliation d'icelle Il me respondi qu'on ne peut que luy dire que cest affaire est en Justice qu'il luy falloir laisser faire son cours, et sur le second qu'il en parleroit au Sr de Bedaride ne s'agira pas s'il l'a fait

Je luy fis aussi voir vostre dernière br^e avec la copie de celle de M. de Lionne et encores un autre dans laquelle vous M. parlez de luy en des termes fort advantageux et luy parlay encores de l'ouverture de la Monnoye Il me respondi au subst de vos embellies qu'il vous estoit obligé et sur le rest^e qu'il croyoit qu'on pourroit faire travailler la Monnoye et que le Roy entendoit que S. M. jouisse de sa somme ramette toute entiere et que les ordres fussem obeys

100

Surguon ayant repliqué que S. A. n'avoit garde d'envoyer des ordres tant
que les officiers du Chasteau empescheroient par la violence de les recevoir
Il respondit que lesd^s Officiers s'en excusoyent sur le peu d'Intelligence qu'il
y avoit en Latutelle et me l'ayssa a deviner par quel ressort eunt des officiers de
S. A. qui font ayre led^t Chasteau le faisoient

Après cela nous retournasmes sur la Monnoye, et j'eus des qu'il estoit
bien difficile de differencier le prix des especes qui y seroyent fabriquees
a celles du Roy et d'en egaller le titre a monyr que d'en diminuer extremement
le poids, ce qui arrivant par le faulxage. on rendroit le poids tout a fait
impossible. Il me respondit qu'a cela il faudroit chercher quelque
autre remède,

Lezr Seigneurs Intendant ne firent que de s'en aller et quelques jours après son
despart le Premier de Toulon nous rendit le sonneur Jean Garette & Bedardey
avoit fait mener en galeres et nous ayant demandé ce qu'il estoit pour son voyage
sur le refus qui luy en fust fait d'envoyer lezr Seigneurs Intendant duquel
il rapporta un tel a M. Sylvestre ad desir faire contre dix Louis dor et qu'il
le faisoit rembourser au fermier des de^s du Roy ce que nous attendons encore
et apres ^{deux} que nous ne l'attendions long temps et cependant l'argent a este conte au
ay Papou qui me vint dire qu'il se placeroit avec les arches dans ma maison jusques que celle fust
J'ay peu l'honneur de vous marquer M. par ma demere l'ademande que le
nomme Coq n'essayé nous fait des arrearages de ses gages de 4 esme
par mois que M. Sylvestre et de la Cour de luy ^{establirent} au fait du v^o man de
S. A. R. de haute memoire, et des raisons que j'avois peu de proposer a
cette demando, Or depuis led^t Coq s'est pourveu devant le Parlement
ce qui ayant p^{re}venu, et ayant donne ordre que je peusse estre ouy aduans
qu'il fust ven ordonne, on m'entendit dans la chambre du conseil
en la presence de M. Sylvestre la ou nous estant longuement demenes
luy pour Coq et moy pour S. A. finalement voyant qu'il ne pouvoit
pas parler a nos raisons il dit que se persentoit led^t Coq pour avoir est
serment de S. A. R. et qu'il l'ecrivit au Roy d'Angleterre et luy faisoit
savoir que cestoy moy particulièrement qui le persentoit, Surguon ayant
peu pour responce que cestoy a la leur a juger si mes raisons estoient
de persentions au Roy, et que si led^t S^r ad general avoit a se plaindre ce
n'estoy que de ce que je faisois la charge en soustenant l'interet de
son M^o et le mien finalement la Cour respondit a lad^e Requeste
que led^t Coq s'adresseroit au Bureau et led^t Sylvestre y fist adjoindre
pour apres y estre pourveu comme il appartient et depuis led^t Coq
abuy fait tout son possible pour avoir la responce du Bureau laquelle
j'eus auis preparée par escript mais elle ne luy pas revenue, Et d'autant que
je ne doute pas que led^t S^r ad n'ay aye est en Angleterre et
que peu est de ne voir en son p^{re}che j'ay en M. que vous ne veniez
pas d'ailleurs que je vous mette Juy sommairement par ordre les raisons que
j'ay aduances pour le serment du droit de S. A. par de nous la leur
Le Premier est qu'il n'y a jamais d'un a uny establissemment de est charge
ny attribution de charge fait par nos Sermentiers Premier et que cest a

Le dit sieur ay mesme qui porte l'Atte de professeur en Jurisprudence
auroit aussi donne une requeste a la Cour pour auoir contraint cont le
ferme pour le payement de 200^{fl} des gaiges de luy charges de laquelle il ne
fait aucunes fonctions mais il l'a retiree apres auoir obtenu un sort mouste
a l'Aduocat et Procureur g^{ral} de S. A, ledit s^r Aduocat luy ayant prouue
comme on ma dit son payement du ferme

On attend juy dans sept ou huit jours M. Begou avec un visage bien
refraigne pour ceux qui ont porte des plaintes contre luy, tout cela
ne m'empeschera pas de faire tousiours mon chemin, estant ce qui regardera
le ferme de S. A avec la realte et la fidelitte que redoubt, Non plus qui a
contenu de prux bien pour la conseruation de vostre personne dans
l'au de voyages et de si penibles travaux, qui d'affermisse vostre sante
et vous donne^{longue} ~~et~~ ^{une} heureuse Vie plus que le fus avec toute sorte de Respect

Monsieur

Vostre tres humble et tres Obeissant
et parfaitement acquis seruiteur
Sawijne